

Hugo DEVILLERS

Maître de conférences en droit public

Université Paris 13
99 Avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse



Titres universitaires

- Févr. 2018 **Qualification aux fonctions de maître de conférences en droit public**
- Nov. 2017 **Doctorat en droit public**, Université Jean-Moulin Lyon 3
Thèse : *L'utilisation du bien d'autrui par une personne publique. Recherche sur le statut de personne publique locataire*, 10 nov. 2017 ; autorisation de reproduction en l'état et proposition à l'obtention d'un prix
Directrice de thèse : Madame le professeur Caroline Chamard-Heim (Univ. Jean-Moulin Lyon 3)
Membres du jury : Madame le professeur Rozen Noguellou (Univ. Paris I Panthéon-Sorbonne, *Rapporteur*), Messieurs les professeurs Philippe Yolka (Univ. de Grenoble-Alpes, *Rapporteur*) et Philippe Terneyre (Univ. de Pau et des pays de l'Adour, *Président*) et Monsieur le doyen Hervé de Gaudemar (Univ. Jean-Moulin Lyon 3)
Publication : Éd. Mare & Martin, Bibl. des thèses, à paraître 2019
- 2012 **Master 2 (recherche) en droit public fondamental**, Université Jean-Moulin Lyon 3
Mémoire de recherche : *Les contrats entre personnes publiques*
Directeur de recherche : Monsieur le Conseiller d'État Bertrand Dacosta
Publication : Éd. de l'université Jean-Moulin Lyon 3, 2013
- 2011 **Master 1 en droit public**, Université Jean-Moulin Lyon 3
- 2010 **Licence en science politique et droit**, Université Jean-Moulin Lyon 3
- 2007 **Baccalauréat général, série Littéraire**, Lycée de Haute-Auvergne, Saint-Flour (15)

Fonctions universitaires

Depuis sept. 2018	Maître de conférences en droit public à l'Université Paris 13
2016-2018	Attaché temporaire d'enseignements et de recherche à l'Université Jean-Moulin Lyon 3
2012-2015	Doctorant contractuel chargé d'enseignements à l'Université Jean-Moulin Lyon 3

Activités de recherche

A- Thèse de doctorat

L'utilisation du bien d'autrui par une personne publique. Recherche sur le statut de personne publique locataire, Préf. Pr. C. Chamard-Heim, Mare & Martin, 2019, Bibl. des thèses, 639 pp.

B- Mémoire de recherche

Les contrats entre personnes publiques, Mémoire M2, dir. B. Dacosta, Préf. Ph. Blachère, Publ. de l'université Jean-Moulin Lyon 3, 2013, 144 pp.

C- Études

« Responsabilité des gestionnaires publics devant la Cour de discipline budgétaire et financière et contrats publics », *Revue Gestion & Finances Publiques*, juill.-août 2018, n° 4, p. 83-93

« La protection du domaine public militaire », in C. Chamard-Heim et Ph. Yolka (dir.), *Patrimoine(s) et équipements militaires. Aspects juridiques*, Varenne, 2018, Coll. et essais, pp. 149-172

« Prérogatives de puissance publique et bail privé », *RFDA* 2018, n° 6, pp. 1175-1184

« La résiliation du contrat administratif par le cocontractant privé. Cinq ans de jurisprudence *Grenke Location* », *JCP adm.* avril 2019, n° 16, pp. 22-26

« Les enjeux patrimoniaux du logement des fonctionnaires », *Dr. admin.*, mai 2019, n° 5, pp. 13-19

« Le périmètre des normes de dépenses de l'État », *Revue Gestion & Finances Publiques*, mai-juin 2019, n° 3, pp. 11-18

« L'ordonnance du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF : l'équilibre introuvable », *Droit de la voirie* n° 209, juill.-août 2019, pp. 142-148

« Les alternatives patrimoniales à la propriété publique », in AFDA, *La propriété publique*, Dalloz, à paraître

D- Notes de jurisprudence

« La mesure d'exécution d'une clause financière n'est pas un acte détachable du contrat et ne peut donc faire l'objet d'un REP », *Revue jurispr. ALYODA*, 2012, n°1

« L'inapplicabilité des lois relatives aux baux de droit civil aux conventions d'occupation du domaine public », *Revue jurispr. ALYODA*, 2013, n° 1

« Rôle des experts et compétence de la commission d'appel d'offres », *Revue jurispr. ALYODA*, 2013, n° 3

« Le principe de non-rétroactivité et les autorisations d'urbanisme », *Revue jurispr. ALYODA*, 2014, n° 2

« La lutte contre l'évasion fiscale confrontée aux montages complexes », *Revue jurispr. ALYODA*, 2016, n° 1

E- Participation à des colloques

« Les alternatives patrimoniales à la propriété publique », intervention au Congrès de l'AFDA relatif à *La propriété publique*, Montpellier, 13 juin 2019

« L'intégrité dans les marchés publics. Le rôle des règles de déontologie des agents publics », intervention prévue au colloque relatif à *L'éthique dans les marchés publics*, Univ. Paris 13, janvier 2020

Activités pédagogiques

A- Cours magistraux

- *Droit administratif européen* (M2 Droit public interne et européen - Université Paris 13 - 2018-2020)
- *Droit de l'urbanisme* (M1 Droit public interne et européen ; M1 Droit foncier - Université Paris 13 - 2018-2020)
- *Droit des collectivités territoriales* (L3 Droit ; L3 Droit - Sciences économiques ; M1 Politique et action publique - Université Paris 13 - 2018-2020)
- *Droit administratif - fonction publique* (L3 Droit - Université Paris 13 - 2018-2020)

B- Travaux dirigés

- *Droit administratif général* (L2 Droit ; L2 Droit - Science politique - Université Jean-Moulin Lyon 3 - 2016-2018)

- *Droit administratif des biens* (L3 Droit ; L3 Droit – Science politique – Université Jean-Moulin Lyon 3 – 2013-2018)
- *Droit constitutionnel général* (L1 Droit – Université Jean-Moulin Lyon 3 – 2016-2018)
- *Finances publiques* (L2 Droit – Université Jean-Moulin Lyon 3 – 2013-2018)

Activités collectives et administratives

A- Centres de recherche de rattachement

- Membre de l'Institut de droit public, sciences politiques et sociales de Paris 13 (IDPS, dir. Pr. A. Pécoud, Pr. A. Camilleri et Pr. J. Cazala) depuis avr. 2019
- Ancien membre du Centre d'études et de recherches administratives et politiques de Paris 13 (CERAP, dir. Pr. A. Camilleri et Pr. J. Cazala) sept. 2018-avr. 2019
- Ancien membre de l'Equipe de Droit Public de Lyon (EDPL, EA 666, dir. M. Philip-Gay) et de l'Institut d'Etudes Administratives (IEA, dir. Pr. C. Chamard-Heim) 2012-2018

B- Co-directeur du Collège de droit de l'Université Paris 13